

# Professionnels, commerçants, artisans

---



**Demande d'occupation du domaine public : stationnement**



## Réglementation pour foires et marchés

Comment obtenir un emplacement afin d'exposer et vendre des produits sur les marchés d'Uzès ?

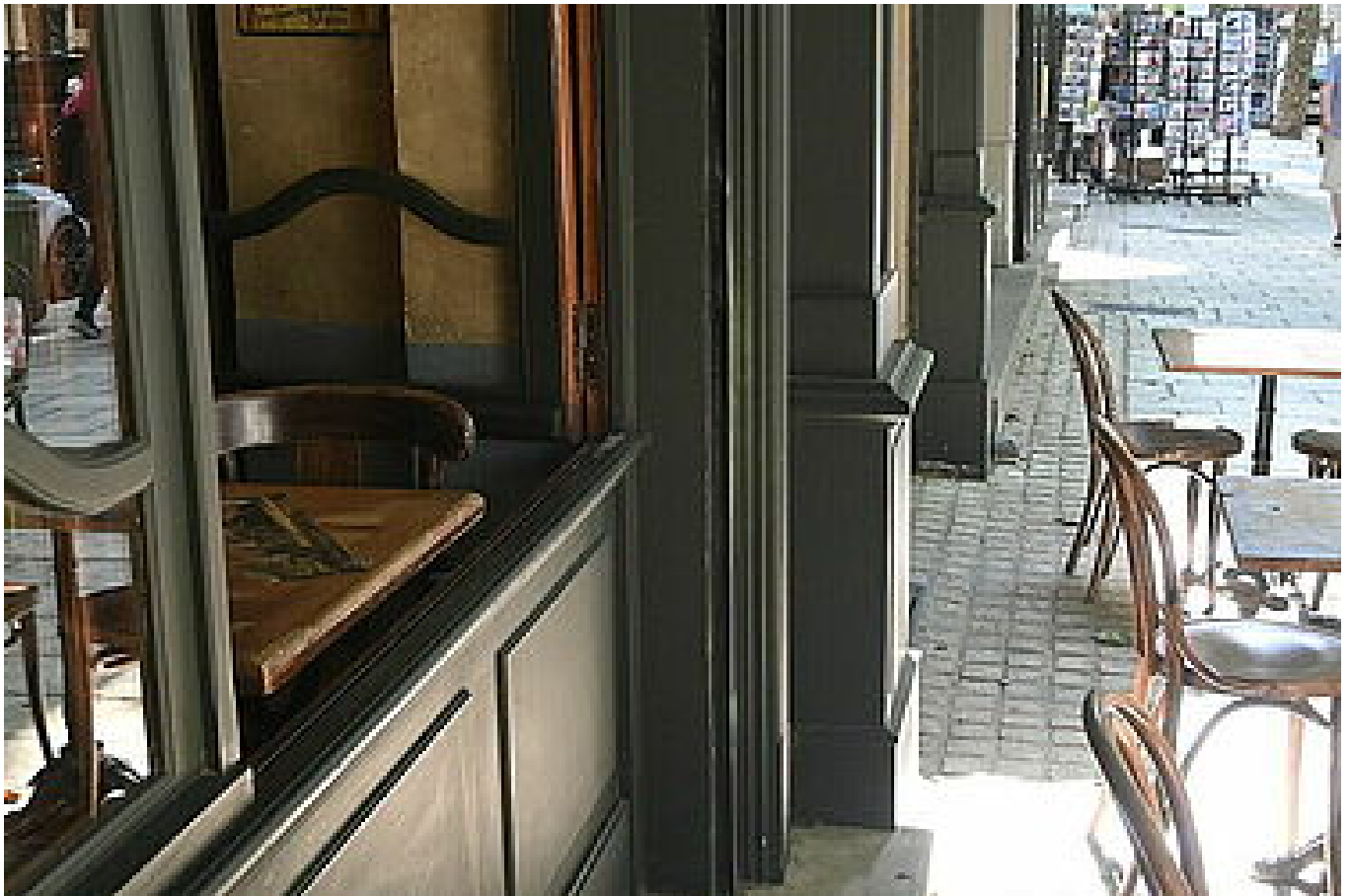


## Règlementation Etablissement Recevant du Public (ERP)

Un Etablissement recevant du public (ERP) est défini comme tout bâtiment, local, enceinte dans lesquels des personnes sont admises librement ou...



### Marchés publics



## **Demande d'autorisation d'occupation du domaine public : terrasse, étalage**

Vous êtes commerçant sédentaire et vous souhaitez occuper une partie de l'espace public (terrasse, étalage...) pour votre activité ?



### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

### **HORAIRES:**

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)